

Colloque Hommage à la Résistance au Génocide des Tutsi du Rwanda - Enquête, Justice et Réparations pour les Basesero

Intervention d'Emmanuel Cattier, membre de la Commission d'enquête citoyenne pour la vérité sur l'implication française dans le génocide des Tutsi au Rwanda et membre de Survie

Genève 13 février 2010

Bisesero dans le contexte de l'opération Turquoise

1. Introduction – L'opération Turquoise dans l'ensemble des déploiements français au Rwanda

Du 1^{er} octobre 1990 au 22 août 1994, l'armée française est présente sur le territoire du Rwanda. En vertu d'un accord de coopération bilatéral entre la France et le Rwanda pour la formation de la gendarmerie rwandaise, l'armée française forme de 1975 à 1994 aussi bien la gendarmerie que, à partir de 1990, les Forces armées rwandaises et clandestinement des civils de façon certaine à partir de 1992. Ces formations sont distinctes des opérations militaires françaises au Rwanda.

Parallèlement, des opérations militaires sont engagées : Opération Noroît (octobre 90 à décembre 93) – Dami (mars 91 à décembre 93)- Opérations Volcan et Chimère en février 1993 – Opération Amaryllis en avril 1994 – Opération Insecticide¹ du capitaine de gendarmerie Paul Barril (mai-juin 94), officiellement pour son propre compte par contrat avec l'armée rwandaise - Opération Turquoise du 22 juin 1994 au 22 août 1994. Peut-être existe-t-il d'autres opérations qui sont tenues strictement secrètes.

Pas un seul jour de cette période ne voit la France interrompre sa présence militaire sur le territoire rwandais. On ne peut observer que des fluctuations dans les déploiements techniques et les effectifs. De façon constante la France s'engage en soutien aux FAR contre les « Tutsi du FPR » et ceux de l'intérieur considérés comme des alliés implicites du FPR et donc des complices potentiels à traiter systématiquement en temps de guerre par précaution comme des complices de fait.

Selon l'article 2 du premier accord d'Arusha signé le 12 juillet 1992, entre le FPR et le gouvernement rwandais, la mise en place effective d'un groupe d'observateurs militaires neutres – le GOMN - le 11 août 1992, impose à « toutes les troupes étrangères » de quitter le Rwanda. Les formateurs militaires français, régis par l'accord bilatéral de 1975, sont explicitement autorisés à rester au Rwanda. L'armée française reste intégralement, opération Noroît et Dami compris. C'est la première et immédiate violation de ces accords.

Aucun accord de défense ne donne de fondement légal à ces opérations militaires². Seule l'opération Turquoise a pour fondement une résolution de l'ONU. L'accord d'assistance militaire de 1975 entre la France et le Rwanda, ne concernant d'abord que la gendarmerie, est amendé en août 1992 pour l'étendre aux forces armées rwandaises. Ce n'est pas, comme prétexté, pour régulariser une situation. C'est pour contourner le

premier accord d'Arusha de juillet 1992 et permettre de justifier le maintien d'un plus grand nombre de militaires français sur le territoire rwandais, après la mise en place du GOMN, dans l'éventualité où la France se serait sentie contrainte de se soumettre à cet accord³.

L'opération Turquoise est décidée le 22 juin 1994 par la résolution 929 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette opération intervient alors que le génocide est quasiment accompli, et que le FPR commence à occuper la moitié du territoire rwandais, mais pas encore la capitale.

2. La genèse de l'opération Turquoise

Après le massacre de dix casques bleus belges, la Belgique décide de se retirer de la MINUAR. Le 21 avril 1994, le Conseil de sécurité, dont la France, entérine la réduction de la MINUAR à 270 hommes. Le gouvernement intérimaire rwandais a la voie libre pour achever le génocide des Tutsi. La France qui avait quitté le Rwanda à l'arrivée de la MINUAR peut à nouveau songer à y retourner.

Le 27 avril 1994, le ministre rwandais des affaires étrangères, monsieur Bicamumpaka est reçu à l'Élysée. Quelques jours plus tard, le général Quesnot, chef d'Etat-major particulier du président Mitterrand, lui propose l'idée d'une intervention militaire multinationale, après avoir exposé l'avance du FPR et sa crainte d'une « victoire du clan Tutsi »⁴. Le 9 mai le colonel Rwabalinda reçoit des conseils du général Huchon⁵ pour retourner l'opinion internationale sur le Rwanda dans le but de permettre l'intervention de la France et des téléphones cryptés pour maintenir une relation entre les FAR et l'Etat-major français⁶. Le lendemain Mitterrand réfute à la télévision l'éventualité d'une intervention militaire au Rwanda... tout en se disant prêt à intervenir sous couvert des Nations-Unies⁷. Il se trouve, de manière incidente dans ce colloque, que Cécile Grenier nous a rappelé qu'il existe des indices selon lesquels des militaires français seraient dans les coulisses de l'attaque massive de Bisesero par les génocidaires les 13 et 14 mai 1994. Est-ce à insérer dans cette planification française de revenir au Rwanda ? Le 22 mai le Président du gouvernement intérimaire rwandais demande avec insistance la prolongation de l'aide de la France devant l'évolution de la situation militaire⁸. Trois semaines plus tard, le 15 juin 1994, le ministre Alain Juppé annonce l'accord gouvernemental pour une intervention française.⁹

Cette opération a fait l'objet d'un conflit au plus haut niveau entre ceux qui étaient comme le Premier ministre, Edouard Balladur, partisans d'une intervention légère basée au Zaïre, et ceux qui comme le général Quesnot et François Mitterrand souhaitaient créer une partition du Rwanda : un Hutuland face à un Tutsiland.¹⁰

La campagne de MSF, « *on n'arrête pas un génocide avec des médecins* » a sans doute été utilisée par Mitterrand pour favoriser l'idée cette intervention.

La veille du lancement de l'opération Turquoise, Bernard Kouchner revient d'une mission au Rwanda. Il propose, dans une note à François Mitterrand, quelques préconisations et notamment le point suivant : "*[...] il s'agit de protéger des civils tutsis contre les milices et en aucun cas d'affronter le FPR ou de stabiliser le front.*"¹¹

Au niveau des Nations-Unies, il apparaît que la France obtint à l'arraché cette résolution¹². L'Etat-major, soutenu et canalisé par François Mitterrand pour obtenir un passeport de l'ONU, apparaît nettement comme l'initiateur de l'opération Turquoise.

La résolution 929, préparée par la France stipule qu'« *une opération multinationale puisse être mise sur pied au Rwanda à des fins humanitaires* » [...] « *opération temporaire, placée sous commandement et contrôle nationaux* » [de la France] « *jusqu'à ce que la MINUAR soit dotée des effectifs nécessaires* » et « *agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des nations unies* » [...] « *sur une période de deux mois* ».

Le point 9 de la résolution précise le but humanitaire :

« 9.Exige que toutes les parties au conflit et autres intéressés mettent immédiatement fin à tous les massacres de populations civiles dans les zones qu'ils contrôlent et permettent aux États Membres qui coopèrent avec le secrétaire général d'accomplir pleinement la mission décrite au paragraphe 3 ci-dessus; »

Le paragraphe 3 renvoie au chapitre VII de la charte de l'ONU, donc l'autorisation de l'emploi de la force, pour réaliser les alinéas a et b du point 4 de la résolution 925¹³ qui programmat l'élargissement de la MINUAR, escompté pour le mois d'août 94:

a) Contribuer à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda, y compris par la création et le maintien, là où il sera possible, de zones humanitaires sûres;

b) Assurer la sécurité et l'appui de la distribution des secours et des opérations d'assistance humanitaire;

Il aura donc fallu plus de deux mois pour qu'il y ait accord entre le gouvernement de cohabitation, la présidence de la République et les Nations-Unies pour un projet d'intervention française au Rwanda. Elle apparaît créée par la France en réponse aux demandes réitérées du gouvernement intérimaire rwandais. Elle établit l'idée d'un double-génocide (point 9). Elle est mal perçue par le FPR¹⁴. Le général Dallaire n'apprécie pas cette décision qui donne à la France l'autorisation d'employer la force au titre du chapitre VII, alors qu'il ne cesse de la demander pour la MINUAR. Les conditions de neutralité d'une telle opération ne sont donc pas réunies dans le contexte rwandais et international.

L'arrivée des troupes françaises de Turquoise dans la région de Bisesero se déroule dès la première semaine de l'opération Turquoise, entre le 24 juin et le 1^{er} juillet 1994.

3. Le déroulement initial de l'opération Turquoise

Selon Képi Blanc, revue militaire française, « l'opération Turquoise va se dérouler en trois phases : phase militaire, du 30 juin au 17 juillet, une phase sécuritaire, du 18 juillet au 30 juillet, puis une phase politico-humanitaire à partir du mois d'août. »¹⁵. La période initiale du 22 juin au 29 juin est donc passée sous silence... sans doute entendue implicitement comme une phase transitoire de mise en place sans importance particulière. En réalité avant la décision de l'ONU, l'opération Turquoise est déjà à pied d'œuvre¹⁶.

La conduite de cette mise en place est révélatrice de la vision française du mandat de l'ONU. Les députés français expliquent dans leur rapport que l'opération Turquoise, commandée par le général Lafourcade, est répartie sur le territoire du Rwanda en trois

« groupements », sous la responsabilité de trois colonels. Le colonel Hogard est responsable du groupement arrière, dit Ouest, à partir de Cyangugu, le colonel Sartre du groupement Nord vers Kibuye et le colonel Rosier du groupement dit Sud, qui est en fait la partie Est du dispositif Turquoise, répartie du nord au sud autour d'un axe Gikongoro-Butare, face au FPR.

Le colonel Rosier dirige les unités du Commandement des opérations spéciales (COS). Ce sont ces unités, très équipées, composées de soldats d'élite venant de toutes les armées, impliquées dans une hiérarchie parallèle sous les ordres directs du chef d'Etat-major des armées, qui entrent les premières au Rwanda et qui se positionnent dans leur zone « Sud » seulement à partir du 1^{er} juillet, après avoir réglé les points névralgiques de l'ensemble des groupements. Le camp de Nyarushishi (qui relève du groupement Ouest), dont la vie des 8 000 réfugiés aurait été négociée entre le colonel Bagosora et la France contre des approvisionnements en armes, selon Colette Braeckman¹⁷, est le premier objectif notable du commandement des opérations spéciales¹⁸. La protection de ce camp est mise en valeur au plan médiatique¹⁹. La région de Kibuye (qui relève du groupement Nord), dans laquelle se trouve Bisesero, est ensuite investie par le COS à partir du 24 juin 1994.

3.1. Pourquoi Bisesero ?

L'histoire de Bisesero, nous l'avons entendu, fait de ce lieu un symbole de la résistance Tutsi. En 1994, c'est un des rares lieux du Rwanda où la résistance spontanée des Tutsi face aux génocidaires permet de retarder localement le processus génocidaire. Des rescapés s'y sont regroupés. Une mobilisation importante a donc été organisée par le préfet de Kibuye et le GIR pour venir à bout de cette résistance : *« Il faut tout nettoyer avant que les Français soient là »*²⁰. Comme Jacques Morel vous le précisera, l'Etat-major français et François Mitterrand assimilent au plan stratégique tous les Tutsi au FPR. Les autorités rwandaises, locales et nationales, exploitent et entretiennent cette assimilation dans l'esprit des autorités françaises.

Il n'est donc pas surprenant que Bisesero soit perçu, par le préfet de Kibuye²¹ et l'Etat-major français²², comme un maquis d'infiltration du FPR prétendument constitué dans le but de couper l'ouest du Rwanda en deux parties et empêcher le gouvernement intérimaire d'avoir une continuité territoriale sur la moitié ouest du Rwanda qu'il contrôle alors. Cela mettrait en échec la stratégie franco-rwandaise de maintenir au minimum un « Hutuland » face aux ambitions du FPR.

Selon le gendarme du GIGN Thierry Prunnaud, les unités du COS ont reçu comme information négationniste de leur hiérarchie que « ce sont les Tutsi qui massacrent les Hutu »²³. Une information qui est l'inversion de la réalité. Elle est négationniste.

3.2. Le déploiement des unités du COS autour de Bisesero²⁴

Deux unités arrivent à Kibuye le 24 juin 1994. L'une, commandée par le capitaine de frégate Marin Gillier vient par la route, l'autre, commandée par le lieutenant-colonel Jean-Remy Duval, alias Diego, arrive par hélicoptère. Une troisième unité arrive à Kibuye le 27 juin par la route depuis Goma et convoie les véhicules de l'unité héliportée.

Plusieurs journalistes français et étrangers sont sur place et sont plus ou moins managés par les services de communication de l'armée française.

Le 25 juin 1994, le journaliste Sam Kiley découvre les massacres de Bisesero²⁵. Le 26 juin, d'autres journalistes apprennent que des choses graves se passent à Bisesero. Kiley en informe Marin Gillier. Le même jour, Patrick de Saint-Exupéry, du journal *Le Figaro*, arrive à Kibuye et apprend aussitôt par des religieuses les massacres de Bisesero.

Le 27 juin, Marin Gillier et son unité s'installent à Gishyita, à 5 km de Bisesero. Le même jour, Diego déclenche une mission de reconnaissance à Bisesero. Il est accompagné de Patrick de Saint-Exupéry, de Christophe Boisbouvier de *Radio France Internationale* et de Dominique Garraud de *Libération*. Guidé par un instituteur de la région, après plusieurs étapes édifiantes, il découvre avec son petit détachement des rescapés à Bisesero. Rassurés par ces militaires français plusieurs autres rescapés sortent de leurs cachettes, en présence du guide de Diego qu'ils dénoncent comme un responsable Interahamwe. Ces rescapés sont dans une situation humaine d'une extrême vulnérabilité, en état de danger évident, venant de se faire attaquer et montrant les cadavres du jour et pour certains d'entre eux des blessures graves.

Un véhicule des Forces armées rwandaises passe pendant la rencontre. La nuit tombe et malgré la demande pressante des Tutsi, Diego décide de repartir en leur promettant de revenir « dans deux ou trois jours ». Selon Patrick de Saint-Exupéry, le lieutenant-colonel Jean-Remy Duval, alias Diego, ne se fait aucune illusion sur la situation de ces personnes, mais laisse libre le guide milicien et prévient par radio avec insistance la hiérarchie de Turquoise de cette découverte²⁶.

Selon les rescapés, peu de temps après le départ des Français, repérés à cause de cette rencontre, les miliciens et les forces armées rwandaises les attaquent. Ces attaques des miliciens se poursuivent jour et nuit, renforcées par des soldats des FAR équipés d'armes nouvelles. Les équipes de tueurs viennent par la piste de Gishyita, donc du village où Marin Gillier a installé son campement et observe les attaques sur Bisesero. Chaque jour jusqu'au 30 juin les tueurs passent devant les militaires français pour aller massacrer les Tutsi. Selon African Rights, durant ces trois jours, environ la moitié des deux milles derniers rescapés sont massacrés. Certains témoignages parlent de massacres en présence de soldats français. Durant ces trois jours les unités du COS réalisent des interventions dont l'urgence est contestable.

Le 29 juin 1994, le Ministre français de la Défense, François Léotard, est sur place à Gishyita avec Marin Gillier et le staff de Turquoise. Il est interpellé par les journalistes sur ce qui se passe à Bisesero et sur la nécessité de porter secours aux civils agressés. Le Monde et le New York Times sont en désaccord sur la réponse du ministre²⁷. Le même jour à Paris l'amiral Lanxade parle d'affrontement entre les « *milices hutues et les maquis Tutsis* »²⁸.

Dallaire rapporte que le matin du 30 juin, le général Lafourcade se montre consterné devant lui de découvrir que le FPR avance si vite. L'Etat-major français est pourtant en relation par téléphone crypté avec les FAR et considère encore officiellement que le maquis Tutsi de Bisesero est la position la plus avancée du FPR²⁹.

L'après-midi, lors d'une mission de reconnaissance au-delà de Bisesero, une équipe des hommes de Marin Gillier désobéit aux ordres et se rend vers les rescapés³⁰. L'armée française découvre « officiellement » les rescapés de Bisesero. Aussitôt les secours se mettent en branle. Une centaine de blessés sont évacués d'urgence par hélicoptères à

Goma. Les autres sont soignés sur place. L'armée dénombre un peu plus de 800 rescapés. Des journalistes dont ceux de Paris Match sont présents.

3.3. Les jours suivants le 30 juin 1994

Selon Marin Gillier, après une nuit blanche passée autour des rescapés, il est appelé avec ses hommes à faire route vers Gikongoro, passant la relève à une autre équipe de Turquoise³¹.

Selon les rescapés cette nouvelle équipe reste une quinzaine de jours sur place. Leurs témoignages expriment des accusations à Goma contre des attitudes de mépris et la médecine militaire qui aurait pratiqué des amputations excessives et à Bisesero sur des mauvais traitements, parfois mortels, de soldats français dès lors que ces rescapés ont émis le choix de rejoindre la zone FPR³².

4. Conclusion

La crainte stratégique française que le FPR coupe en deux la zone ouest du Rwanda était fondée sur l'hypothèse que les Tutsi de Bisesero constituaient une infiltration du FPR. Infondée à la date où elle est exprimée³³, une fois les constatations faites sur le terrain, cette hypothèse aurait dû être remise en cause immédiatement par l'Etat-major. Il aurait dû adapter son plan de déploiement et protéger aussitôt ces civils menacés au delà de toute raison, selon l'objectif de la résolution 929 des Nations Unies. Cette éventualité n'a pas été envisagée. La réponse de Diego d'attendre trois jours était probablement liée à l'arrivée attendue des unités du colonel Sartre pour le premier juillet, et à l'incertitude d'être suivi par sa hiérarchie, les unités du COS devant se rendre sur le territoire alloué au groupement Sud³⁴.

La stratégie française, dont le fil conducteur est exclusivement la hantise d'une victoire du FPR assimilé à tous les Tutsi, minimisant outrancièrement le génocide et convergeant de ce fait vers les analyses et objectifs génocidaires du Hutu power et du Gouvernement intérimaire rwandais, entraîna une rigidité mentale et une indifférence aux réalités élémentaires dans l'Etat-major et chez François Mitterrand. Cette dérive étonnamment partielle s'est avérée être la cause de la complicité des autorités françaises dans l'extermination des Tutsi, notamment à Bisesero.

C'est la présence des journalistes qui a contribué de façon déterminante à la reconnaissance des faits exprimés par les rescapés, contre la version des autorités rwandaises impliquées dans le génocide et celle de l'armée française, couverte à posteriori par les députés français qui se sont montrés dociles à la (dé)raison d'Etat dans leur rapport³⁵.

Cette rigidité mentale, globale, exorbitante et irresponsable, face à laquelle les politiques français semblent tout à la fois désarmés et de connivence³⁶, les fait accuser les Nations Unies de ne pas les suivre en retour pour « arrêter les massacres ». Les autorités françaises ne semblent pas comprendre qu'elles noient de façon négationniste dans cette expression, la très grande dissymétrie des violences entre le génocide et la guerre civile et que d'autre part les Nations Unies sont justement méfiantes à l'égard du comportement de la France au Rwanda.³⁷

Cette rigidité fut aussi la cause d'une désobéissance, que je considère comme magistrale, à la hiérarchie militaire qui sauva tardivement 800 Tutsi. Cette décision est remarquable car elle émane de sous-officiers et d'hommes du rang d'unités d'élite, rompus à la discipline militaire, reconnus pour leurs compétences, et qu'on avait formé au négationnisme du génocide des Tutsi. Ils ont tiré les conséquences de ce qu'ils constataient sur le terrain, rejetant l'idéologie inculquée par leur hiérarchie. Cette décision est une obéissance à une valeur qu'ils ont estimée supérieure. Prenant le risque de subir une répression à la mesure d'une telle désobéissance et probablement de stopper leur carrière militaire, ils ont obéi à leur conscience morale. Il apparaît que l'état-major a choisi de faire profil bas et de dissimuler cette désobéissance³⁸.

5. Bibliographie

African Rights, *Bisesero : Résistance au génocide, avril-juin 1994* – Témoin N°8 - **African Rights** dans les notes.

BRAECKMAN Colette, *Histoire d'un génocide*, Fayard, 1994 - **Braeckman** dans les notes.

DALLAIRE Roméo (Lieutenant-général), *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Libre expression, 2003 – **Dallaire** dans les notes.

Morel Jacques, *Au secours des assassins*, à paraître chez L'Esprit frappeur – **Morel** dans les notes.

Rapport de HRW et FIDH, Des Forges Alison, *Aucun témoin ne doit survivre*, Karthala - **HRW** dans les notes.

Rapport de la Mission d'information parlementaire française sur le Rwanda - **MIPR** dans les notes.

Rapport Mucyo, *Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de L'état français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994* – **Mucyo** dans les notes.

Rapport de la Commission d'enquête citoyenne, Verschave et Coret, *L'horreur qui nous prend au visage*, Karthala – www.enquete-citoyenne-rwanda.org, accès direct à la quasi totalité des rapports sur le Rwanda - **CEC** dans les notes.

Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable, la France au Rwanda*, les arènes – **PSE** dans les notes - réédité avec un complément introductif sous le titre *Complicité de l'inavouable les arènes* – **PSE-2** dans les notes.

6. Notes et références

¹ N'oublions que dans ce génocide il s'agit d'exterminer les Tutsi surnommés constamment « cafards » par les génocidaires. Le titre de cette opération « insecticide » est donc sans ambiguïté sur les objectifs.

² Note du général Quesnot à François Mitterrand du 24 juin 1994 :

La France et le Rwanda sont liés par un accord d'assistance militaire du 18 juillet 1975, modifié par un avenant du 26 août 1992 étendant à l'ensemble des forces armées rwandaises les dispositions initialement prévues pour la seule gendarmerie. Aucun accord de défense n'a été conclu entre nos deux pays.

<http://cec.rwanda.free.fr/documents/officiel/Quesnot-accords-militaires-24-06-1994.pdf>

³ Cf. mon étude sur le premier accord d'Arusha « Le chiffon de papier » dans La Nuit rwandaise N°3 et sur site de la CEC <http://cec.rwanda.free.fr/documents/Arusha-1v5.pdf>

⁴ Note du 2 mai 1994 du général Quesnot à François Mitterrand :
belges recrutés par le FRN.

'L'ampleur des massacres est considérable et sous prétexte que ce sont seulement des Noirs il n'y a aucune réaction internationale digne de ce nom. La seule solution techniquement viable est une intervention militaire des pays intéressés (France et Belgique ?) limitée dans l'espace et le temps pour permettre la distribution d'une aide humanitaire qui pourrit sur place et forcer les parties prenantes à un accord équilibré.

On voit que ce n'est pas l'arrêt du génocide qui le travaille, mais un « accord équilibré » entre « les parties prenantes ». Est-ce le plus urgent à cette date ?

⁵ Le général Huchon est alors à la tête de la Mission militaire de coopération après avoir été l'adjoint du général Quesnot.

⁶ CEC p. 56

⁷ Cette idée est introduite au début de l'interview sur le chapitre Rwanda par des considérations opposées : « Nous n'avons pas envoyé une armée pour combattre, nous n'étions pas là-bas pour faire la guerre. Nous ne sommes pas destinés à faire la guerre partout, même lorsque c'est l'horreur qui nous prend au visage ». Mais FM termine par : « [...] Nous restons à la disposition des Nations Unies. [...] Nous voulons bien être les bons soldats de la paix pour les Nations Unies, mais il faut qu'on nous le demande, il faut que cela s'organise, il faut qu'il y en ait d'autres à nos côtés... » Interview de François Mitterrand sur TF1 et A2 - 10 mai 1994

⁸ Lettre du 22 mai 1994 du Président du gouvernement intérimaire rwandais à François Mitterrand. <http://cec.rwanda.free.fr/documents/officiel/Sidikubwabo-22-05-1994.pdf>

⁹ « Le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a annoncé, mercredi 15 juin, que la France serait prête à intervenir au Rwanda avec ses principaux partenaires européens et africains, si les massacres continuent et si le cessez-le-feu n'est pas respecté. Cette intervention aurait pour but de protéger les groupes menacés d'extermination, a précisé le chef de la diplomatie, qui a fait cette déclaration après un conseil des ministres restreint auquel assistait le président François Mitterrand ». Le Monde du 17 juin 1994.

Voir aussi : « Intervenir au Rwanda » Point de vue d'Alain Juppé dans Libération du 16 juin 1994

¹⁰ Cf. PSE p. 100-102, HRW p.779, CEC p. 381

Note du 2 mai 1994 du général Quesnot à François Mitterrand :

priorité au nord du Burundi.
Mais le gouvernement est bien conscient de l'inutilité de ces efforts en cas de victoire du clan tutsi qui ruinerait toute chance d'évolution démocratique et de paix durable au Rwanda et au Burundi.

¹¹ [Note de Bruno Delaye à François Mitterrand à propos de Kouchner qui demande à le voir.](#)

¹² L'INTERVENTION MILITAIRE FRANCAISE AU RWANDA - Juppé relativise l'isolement de la France – Le Monde 25 juin 1994

¹³ Résolution 925 du Conseil de sécurité du 8 juin 1994

¹⁴ Note de Bruno Delaye à François Mitterrand du 22 juin 1994 :

Munis d'instructions de la direction du FPR et de son haut commandement militaire, MM. Rudasingwa et Bihozagara ont de la façon la plus nette, critiqué notre politique et condamné notre projet d'intervention.

¹⁵ Supplément de 8 pages sur l'opération Turquoise du N° 549 d'octobre 1994 de Képi blanc

¹⁶ « Dès le 17 juin 1994 les unités du COS et celles du deuxième cercle sont en alertes » selon un livre de Micheletti préfacé par un général du COS. CEC p. 393.

¹⁷ Braeckman p. 271

¹⁸ « Les soldats français se déploient dans l'ouest du Rwanda » L'Humanité du 25 juin 1994, http://www.humanite.fr/1994-06-25_Articles_-Les-soldats-francais-se-deploient-dans-l-ouest-du-Rwanda, Libération du 25 juin 1994

¹⁹ Note du général Quesnot du 21 juin 1994 au Président de la République :

M. BALLADUR a estimé qu'il fallait faire quelque chose rapidement d'ici la fin de la semaine et sa préférence irait à sauver les 8.000 Tutsis de la zone de CYANGUGU à proximité de la frontière Zaïroise en face de BUKAVU, afin de réaliser une opération exemplaire qui permettrait de désarmer les multiples critiques que soulève notre initiative.

²⁰ African Rights - Patrick de SAINT-EXUPERY *La « solution finale » du préfet de Kibuye*, Le Figaro, 5 juillet 1994.

²¹ Lettre du 2 juin 1994 du Préfet de Kibuye, Clément Kayishema – Alison des Forges, *Aucun témoin ne doit survivre*, p. 255.

²² Ordre de mission de l'opération Turquoise (22 juin 1994) : « *le FPR semble maintenant faire effort sur les directions kigali-kibuye, et kigali-butare, en vue de couper en deux la partie ouest du pays encore sous contrôle gouvernemental, et d'autre part, de contrôler l'axe principal, reliant la capitale rwandaise au burundi* » - MIPR, annexes p. 386

http://survie67.free.fr/Rwanda/liens_rwanda_AN_France-annexes.htm

²³ Témoignage de Thierry Prunghaud sur France Culture en avril 2005.

<http://cec.rwanda.free.fr/informations/Prunghaud-FranceCulture-2005-04-22.pdf>

Dallaire p.560

²⁴ Mucyo p. 206 – CEC p. 420 – African Rights

Morel, chapitre « *L'élite de l'armée française assiste sans bouger pendant quatre jours aux massacres de Biseseo avant de porter secours aux derniers survivants tutsi* »

²⁵ « *When the French troops left Gisenyi where Cardinal Roger Etchegaray met representatives of the Rwandan government, houses continued to burn in the commune of Biseseo, ten miles inland from Lake Kivu near Kibuye* ». The Times, 27 juin 1994.

²⁶ PSE p.71 « *Diego restait pendu à son téléphone crypté adressant à Paris rapport sur rapport* » – Mucyo p.207 - *Audition de Jean-Baptiste Twagirayezu du 15 décembre 2006 à Biseseo*

²⁷ CEC p. 426

« *L'envoyé spécial du New York Times, qui est peut-être dans l'état de ceux qui ont vu des horreurs inhabituelles et tente de les exposer à d'autres, insiste encore. François Léotard qui partait, s'arrête et fait demi-tour. Moins que le ministre, son personnage et sa fonction, c'est l'homme qui se retourne et revient sur ses pas. "Bon, dit-il, on va y aller. Dès demain on va y aller."* » Corine Lesnes Le Monde du 01/07/1994. Raymond Bonner, dans The New York Times du 01/07/1994 ne rapporte pas cette ultime réponse de Léotard : « *Mais le ministre français de la Défense, François Léotard, après un exposé sur place du Commandant Gillier, rejeta toute opération pour évacuer ou protéger des combattants Tutsi.* »

²⁸ Conseil des ministres restreint du 29 juin 1994 :

Notre dispositif est en place. Environ 1.800 personnes sont déployées au Zaïre. Nous poursuivons des reconnaissances et un effort de stabilisation dans la zone proche de la frontière. Nous avons trouvé des camps de réfugiés tutsis, nous avons évacué une communauté religieuse. Les affrontements continuent entre milices hutues et maquis tutsis. Nous cherchons comment éviter la reprise des massacres.

²⁹ Dallaire p. 559-561

³⁰ Témoignage de Thierry Prunghaud sur France Culture en avril 2005.

<http://cec.rwanda.free.fr/informations/Prunghaud-FranceCulture-2005-04-22.pdf>

PSE-2 p. 26-31 - Complément introductif de la deuxième édition

Lors du colloque j'ai fait une confusion entre la panne d'un véhicule des journalistes que j'ai affectée à tort celui du détachement qui a désobéi.

³¹ MIPR, annexes p. 400

³² Mucyo p. 222

³³ En juin 1994 l'effort militaire du FPR se porte sur la prise de Kigali et le contrôle de l'axe Kigali-Butare après la prise de Gitarama début juin.

³⁴ PSE p. 71 - PSE n'a pas d'explication factuelle à ce délai de trois jours

³⁵ CEC p. 433

³⁶ Alain Juppé dans Libération le 16 juin 1994 déjà cité

³⁷ Rédaction de ce paragraphe clarifiée après parution dans la Nuit Rwandaise n°4

³⁸ Après discussion en aparté avec un participant au colloque, il apparaît aussi qu'on peut se poser la question de la coïncidence entre la présence des journalistes le 30 juin 1994 à Biseseo, dont Paris Match, et la désobéissance des militaires. Les COS sont aussi maîtres dans la guerre de communication. Ont-ils manipulés

une équipe pour qu'elle désobéisse devant les journalistes ? Ou encore, le staff de Turquoise, qui doit avoir des méthodes de contrôle interne de ses troupes, n'a-t-il pas été mis au courant du projet de Prunnaud et de ses collègues et aurait laissé faire devant la présence des journalistes à Bisesero qu'on ne pouvait plus contrer ? Toujours est-il qu'il semble difficile de remettre en cause la sincérité de Prunnaud quand on a entendu son témoignage sur France Culture.